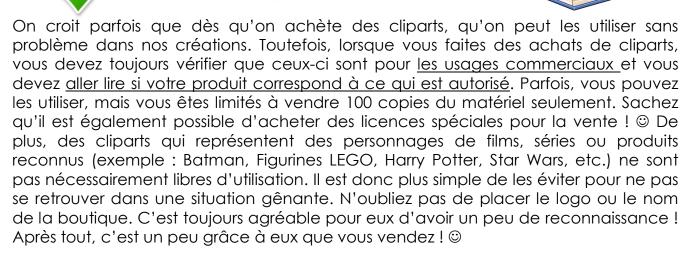
Ce qu'il faut savoir à propos des droits d'auteur!

La création de matériel pédagogique





LES ARRIÈRE-PLANS

C'est la même chose pour les arrière-plans. Vous devez donc vérifier que ce que vous utilisez est pour usage commercial. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez pas les utiliser pour créer votre matériel payant.

LES POLICES D'ÉCRITURE

La plupart des polices d'écriture gratuites sur DAFONT.com sont pour usages PERSONNELS seulement. À moins d'acheter les polices d'écriture, vous ne pouvez pas les utiliser pour vos créations que vous vendrez. Si vous partagez gratuitement le document, ce n'est pas la même chose. Encore une fois, placez le nom du créateur ou son logo dans le bas d'une page!

LA LITTÉRATURE JEUNESSE

À moins d'avoir eu l'autorisation directe de l'auteur/ illustrateur, vous ne pouvez pas vendre un article qui est en lien avec de la littérature jeunesse. En effet, si vous créez des fiches pédagogiques, des cartes à tâches ou autres activités en lien avec un roman/album, vous devez le partager gratuitement.

Si vous le vendez sans l'autorisation de l'auteur, c'est illégal!

